

Rapport N°255

Mesures nyonnaises du projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2^{ème} génération (2015-2018), cofinancées par la Confédération à hauteur de 40%

Engagement d'un chef de projet pour une durée déterminée de cinq ans.

Nyon, le 19 avril 2016

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de MM. Alex Braunwalder, Jean-Michel Hainard (en remplacement de Mme Roxane Faraut Linares), Régis Joly (Président et rapporteur), Frédéric Tschuy, Christian Udasse, Pierre Wahlen (en remplacement de M. Yvan Rytz) et Daniel Wieser, s'est réunie une seule fois le 18 avril 2016 pour étudier le préavis cité en titre. Lors de cette séance, M. Jacky Colomb était excusé. A cette occasion, elle a entendu M. Olivier Mayor, municipal et M. François Menthonnex, chef du Service Travaux & Environnement. Elle les remercie vivement pour les nombreuses informations complémentaires fournies.

En préambule, M. Mayor a rappelé ce qu'était le projet d'agglomération franco-valdo-genevois et quels enjeux relevaient de celui-ci. Il a ensuite commenté le processus de sélection qui a permis de définir cette 2^{ème} génération de projets cofinancés par la Confédération (à hauteur de 40%), par le Canton (pourcentage non encore défini, mais pouvant être comparable aux 20% accordés pour les projets de la 1^{ère} génération) et la région. Il en ressort une liste de dix mesures retenue pour la Ville de Nyon, dont une déjà réalisée depuis le début du processus de sélection.

Les projets retenus dans le cadre du projet d'agglomération

Qui dit cofinancement de la Confédération, dit contraintes. Et pour obtenir une part de cette manne fédérale, il y en a plusieurs. Outre le fait de devoir remplir d'imposants dossiers de candidatures, les dossiers doivent démontrer qu'ils contribuent au renforcement de la mobilité douce dans l'agglomération et, surtout, mettre en avant la volonté de la collectivité intéressée à agir sur le dossier. Dans ce contexte, il importe que les projets retenus aient démarrés à fin 2018, c'est-à-dire qu'ils aient obtenu les différentes autorisations de construire, ainsi que leur financement (crédit de réalisation). Une certaine souplesse peut être néanmoins escomptée, compte tenu des possibles recours et oppositions que des projets d'aménagements urbains peuvent parfois rencontrer.

Les dix projets présentés ne constitue pas un catalogue de mesures hétéroclites, inventées exprès pour l'occasion. Au contraire, il s'agit de projets étudiés de longue date au sein de l'administration communale qui ont simplement été activés en raison de l'opportunité d'obtenir un cofinancement pour leur réalisation. Dans les faits, une majorité de ces projets ressemblent à des mesures de mobilité douces déjà réalisées à Nyon, mais financées uniquement par les ressources communales. Dans ce cadre, la Commission relève l'intérêt de saisir l'opportunité de ce

cofinancement, sachant que chacun des neufs projet suivra son cheminement propre et que le Conseil communal pourra, lors de chaque demande de crédit (crédits d'étude, puis crédits de réalisation), se prononcer sur le bien-fondé de ceux-ci.

La Ville avance un montant global de travaux de l'ordre de 25 millions de francs pour ces réalisations. La Commission s'est intéressée à connaître les éléments qui ont permis d'évaluer ce montant. Elle a été satisfaite d'apprendre que non seulement, ces travaux avaient été estimés par les professionnels de la branche en s'appuyant sur les normes en vigueur, mais qu'ensuite, chaque demande de financement avait été examinée et soigneusement évaluée par les instances supérieures supervisant l'obtention du cofinancement fédéral : l'équipe du projet d'agglomération et la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton, entre autres.

La situation pour la Ville de Nyon

Afin de faire face à ces contraintes, plusieurs services de l'administration communale (les Services de l'Urbanisme, Travaux & Environnement, ainsi que l'Office de la Mobilité, notamment) ont œuvré pour mettre en place ce catalogue de mesures, ainsi que le planning intentionnel de leurs réalisations. C'est à la lumière de ce document, figurant en annexe 4 du préavis, que le constat a été fait que les ressources interne du Service Travaux & Environnement ne pourraient pas faire face au surcroît de travail que la conduite de ces neuf projets en parallèle allait générer.

Le chef de projet

L'idée de renforcer l'équipe du service a été envisagée après avoir analysé la pertinence de recourir à un mandataire externe, en qualité de bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (BAMO). La typologie des différents projets aurait nécessité de faire appel non pas à un, mais à plusieurs BAMO, compliquant encore les relations à mettre en place, tant au sein du service qu'auprès des autres parties prenantes, internes à l'administration communale ou non. Si on ajoute le délai nécessaire pour organiser les appels d'offres en marchés publics nécessaires au recrutement de ces BAMO, ainsi que l'impossibilité pour quelque mandataire que ce soit de garantir le suivi sur la durée de cinq ans prévus, on comprend la décision de renoncer à cette pratique, privilégiant un engagement. Par contre la Commission reste dubitative sur l'abandon total de cette option, connaissant la difficulté à recruter du personnel qualifié dans le domaine en question et au vu de l'étroitesse du délai de réalisation de ces projets.

Directement subordonné au Chef de Service, le chef de projet sera chargé de coordonner l'avancement des neufs projets, tout en s'appuyant sur la structure et les ressources de chacun d'entre eux. Il est clair que, même s'il s'agit de projets de mobilité douce, ceux-ci s'inscrivent dans la logique des travaux entrepris en Ville de Nyon, visant à optimiser les chantiers et donc à forcer la collaboration avec les autres services communaux.

La Commission s'est inquiétée de savoir si le fait d'offrir un poste à durée déterminée pouvait être discriminatoire pour la recherche du candidat idéal, une forte personnalité qui devra maîtriser aussi bien les questions de génie civil que d'aménagements paysagers ou encore les relations institutionnelles. Bien que consciente de rechercher une perle rare, la Ville estime qu'au contraire, offrir une visibilité sur cinq ans, au lieu des deux à trois que durent généralement ce type projet, pourrait être un avantage ; il conviendra par contre de bien se concentrer pour rédiger le contrat de travail de ce futur chef de projet, histoire de faire coïncider son mandat avec la durée des projets, ni plus, ni moins. Le candidat idéal n'est semble-t-il pas encore identifié et aucune piste ne saurait être négligée, comme par exemple celle des candidatures internes.

Conclusion

Comme mentionné, la Commission relève l'intérêt de saisir l'opportunité offerte par le projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2^{ème} génération et le cofinancement de mesures de mobilités douce qu'il permet. A ce titre, la Commission tient à remercier les services communaux pour l'immense travail déjà mis en œuvre pour les dix mesures retenues dans ce programme. Dans ce contexte, l'engagement d'un chef de projet à même de conduire les neuf projets encore à réaliser en parallèle, dans le temps très courts qu'il reste pour obtenir une part des fonds de la Confédération, soit fin 2018, représente la meilleure chance d'atteindre l'objectif. La Commission reste toutefois quelque peu sceptique, sans remettre en question les décisions préalables prises dans ce dossier sur l'abandon total de l'option de recourir à un BAMO. En effet, si dans une perspective optimiste, le candidat idéal pouvait être engagé durant le 3^{ème} trimestre de cette année, il lui resterait à peine 27 mois pour présenter l'ensemble des demandes de crédits d'étude, puis de crédit de construction pour les différents projets, tout en suivant l'avancement des travaux de ceux-ci. Elle se fie néanmoins à l'optimisme de la Municipalité et de ses services sur le point de la tenue du planning intentionnel, estimant au final qu'investir quelques ressources pour obtenir un cofinancement non négligeable (de 40%), pour 25 millions de francs de travaux mérite d'être tenté.

Au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 255 concernant le projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2^{ème} génération (2015-2018) comprenant les mesures nyonnaises cofinancées par la Confédération, l'engagement d'un chef de projet à durée déterminée pendant cinq ans et le développement d'une stratégie de communication

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de fonctionnement de CHF 800'000.- TTC à la Municipalité pour le financement d'un chef de projet pendant une durée de cinq ans, à porter en augmentation des comptes N° 430.3011.00 – *Traitements* et suivants, pour l'année 2016 prorata temporis et pour les années suivantes ;
2. d'accorder un crédit unique de fonctionnement de CHF 6'500.- TTC pour l'aménagement de la place de travail du chef de projet. Ce montant sera porté en augmentation des comptes N° 430.3111.00 – *Achats mobilier, machines, matériel* et N° 400.3156.00 – *Entretien matériel spécialisé*, du budget 2016.

La Commission :

Alex Braunwalder
Jean-Michel Hainard
Frédéric Tschuy
Pierre Wahren

Jacky Colomb
Régis Joly (Président et rapporteur)
Christian Udasse
Daniel Wieser